

ARRETE N° 2020-DF-RF-34-2

Annule et remplace l'arrêté N° 2020-DF-RF-34-1

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu l'avis de l'Institut d'enseignement à distance du 5 octobre 2020 ;
Vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'Institut d'enseignement à distance pour l'année universitaire 2020-2021 :

DU Criminologie	Franck ARPIN-GONNET
Licence mention Droit	Michel JUHAN/Jean LAINGUI
Licence mention Informatique	Rakia JAZIRI
Licence mention Psychologie	Catherine MARION/Laurence MASSE
Licence mention Sciences de l'Education	Anthippi POTOLIA
Master mention Droit public parc. Droit public général	Jean-Louis ITEN/ Sophie JEUSSEAUME
Master mention justice, procès, procédures parc. droit processuel	Catherine PUIGELIER/ Laurent DEPLRAT
Master mention Droit de la Santé parc. Droit médical, de la bioéthique et de la santé	Cyril CLÉMENT/ Laurent DEPLRAT

Master mention Psychologie
parc. Psychologie Clinique et Psychothérapies

**Arnaud PLAGNOL/
Nathalie DURIEZ (M1)/
Antoine BIOY (M2)**

parc. Psychologie du développement : éducation, troubles et problématiques actuelle

**Françoise MORANGE-MAJOUX/
Caroline BEAUVAIS (M2)**

parc. Psychologie sociale et du travail : ressources humaines, santé et risques psycho-sociaux

Lionel DAGOT

Master mention Sciences de l'éducation
parc. Education tout au long de la vie

**Francis LESOURD/
Martine MORISSE**

Master 1 mention Informatique parcours Big Data

Gilles BERNARD

ARTICLE 2 –

La Directrice de l'Institut d'enseignement à distance et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 18 janvier 2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8

Annick ALLAIGRE


Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N° 2020-DF-RF-32-1

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu la proposition de l'Institut d'études européennes du 8 septembre 2020 ;
Vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de **l'Institut d'études européennes** pour l'année universitaire 2020-2021 :

Master mention Etudes européennes et internationales	Emmanuelle LALLEMENT
parc. Commerce international et marketing export	Malgorzata OGONOWSKA/ Sylvie ROUXEL(M1 et M2)
parc. Politiques et gestion de la culture en Europe	Pauline GALLINARI/ Elodie BORDAT-CHAUVIN(M1)/ Fanny BOUQUEREL(M2)
parc. Union européenne et mondialisation	Michel MANGENOT
parc. Villes européennes : urbanisme, aménagement et dynamiques sociales	Alain SINOUE/ Emmanuelle LALLEMENT/ Gaël CURET

ARTICLE 2 –

Le Directeur de l'Institut d'études européennes et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 28 octobre 2020

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8

Administratrice provisoire
Annick ALLAIGRE
Institut d'études européennes
Vincennes - Saint-Denis

Annick ALLAIGRE

ARRETE N° 2020-DF-RF-33-1

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu la proposition de l'Institut français de géopolitique du 2 septembre 2020 ;
Vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'**Institut français de géopolitique** pour l'année universitaire 2020-2021 :

Master mention Géopolitique

Philippe SUBRA

parc. Géopolitique : Territoires et enjeux de pouvoir

Frédéric DOUZET

parc. Géopolitique locale et gouvernance territoriale (aménagement, concertation)

Philippe SUBRA

spécialisations

**Barbara LOYER /
Frédéric DOUZET/
Kévin LIMONIER**

ARTICLE 2 –

La Directeur de l'Institut français de géopolitique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 28 octobre 2020

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis

Annick ALLAIGRE

ARRETE N° 2020-DF-RF-51-2
PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu la proposition de l'IUT de Montreuil du 30 septembre 2020 ;
Vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'IUT de Montreuil pour l'année universitaire 2020-2021 :

Département GACO	Marielle BABOULALL
DUT Gestion administrative et commerciale (FIC)	Stéphane HURTADO/ Marielle BABOULALL/ Catherine DURAND
DUT Gestion administrative et commerciale (FIA/FC)	Marielle BABOULALL/ Jean-François DHENIN
Licence Professionnelle mention E-commerce et marketing numérique	Karim MAZOULI
Licence Professionnelle mention Commerce et distribution	Amine ZIZI
Département INFOCOM	Marc KAISER
DUT Information Communication (FIC)	Viviane CLAUS
DUT Information Communication (FIA)	Yann LE GALL
Département INFORMATIQUE	Anne RICORDEAU
DUT Informatique (FIC)	Phillipe BONNOT
DUT Informatique (FIA/FC)	Véronique CLÉMENT-COMPAROT

Licence Professionnelle mention Métiers de la communication : chef de projet communication
parc. Communication Interactive et Multimédia **Mario CATALDI**

Licence Professionnelle mention Métiers de l'informatique : conception , développement et test de logiciels
parc. Concepteurs de Systèmes d'Information, Développeur-J2EE/AGILE
Jean-Hugues RETY

Département QLIO

El Mouloudi DAFAOUI

DUT Qualité, logistique industrielle et organisation (FIC)

Charlotte BALLAY-DALLY

DUT Qualité, logistique industrielle et organisation (FIA/FC)

El Mouloudi DAFAOUI

Licence Professionnelle mention Management des processus logistiques (FIA)
parc. Coordonnateur des améliorations des processus d'entreprise **Mohammed LEOUATNI**

Licence Professionnelle mention Management des processus logistiques (FC)
parc. Coordonnateur des améliorations des processus d'entreprise **Mohammed LEOUATNI**


ARTICLE 2 –

La Directrice de l'IUT de Montreuil et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 28 octobre 2020

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8

Annick ALLAIGRE


Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N° 2020-DF-RF-14-2

Annule et remplace l'arrêté N° 2020-DF-RF-14-1

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu la proposition de l'UFR AES, Economie et Gestion du 13 juillet 2020 ;
Vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'UFR AES, Economie et Gestion pour l'année universitaire 2020-2021 :

Licence mention Administration économique et sociale	Marie DAUMAL/Aicha OUHARON
Licence mention Economie et gestion	Guillaume BAZOT/ Thibault DARCILLON/
Double Licence EG/LEA	Véronique DE SAINT GINIEZ
Master mention Economie des organisations	Carole BRUNET
parc. Economie Managériale et Droit des Projets Publics et Privés	Raphaël GIRAUD
parc. Economie Sociale, Solidaire et Innovante	Carole BRUNET
Master mention Management	Mouhoub HANI (M1)/
parc. Conseil en organisation et management du changement	Patricia MILANO (M2)
parc. Conseil en Stratégie et Transformation Digitale	
Master mention Management et commerce international	Françoise MARTINEZ/
parc. Commerce Extérieur Trilingue	Agnès SALA

Master mention Monnaie, banque, finance, assurance

Julien CHEVALLIER

ARTICLE 2 –

Le Directeur de l'UFR AES, Economie et Gestion et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 4 décembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
ANNICK ALLAIGRE

ARRETE N° 2020-DF-RF-01-2

annule et remplace l'arrêté N° 2020-DF-RF-01-1

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu la proposition de l'UFR Arts, philosophie et esthétique du 15 septembre 2020 ;
Vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'UFR Arts, philosophie et esthétique pour l'année universitaire 2020-2021 :

Licence mention Cinéma

**Marie PRUVOST-DELASPRES/
Ophir LEVY
Mélanie FORRET**

Licence mention Études théâtrales

**Raphaëlle DOYON/
Erica MAGRIS**

Licence mention Musicologie

**Clara BIERMANN/
Alvaro OVIEDO**

parc. Danse

**Laurent PICHAUD/
Violeta SALVATIERRA**

Licence mention Arts plastiques

**Fabienne FLAMBARD /
Alissone PERDRIX/
Anna SEIDERER**

parc. Arts et technologies de l'Image

**Rémy SOHIER /
Sophie DASTE**

parc. Photographie

Mathieu HAREL-VIVIER

Licence mention Philosophie

Farah CHERIF ZAHAR

Master mention Arts de la scène et du spectacle vivant

**Nathalie COUTELET/
Isabelle MOINDROT/
Martial POIRSON**

parc. Théâtres, performances et sociétés

**Nathalie COUTELET/
Isabelle MOINDROT**

parc. Projet culturel et artistique international

**Martial POIRSON/
Arnaud LISBONNE**

Master mention Arts Plastiques

Jérôme GLICENSTEIN

parc. Écologie des arts et des médias

**Tania RUIZ/
Matthieu SALADIN**

parc. Médiation, Exposition, Critique

**Nathalie DESMET/
Patrick NARDIN**

parc. Art contemporain et sciences humaines

Claire FAGNART

parc. Pratiques, histoires, théories de la photographie

Paul-Louis ROUBERT

Master mention Cinéma

Marguerite CHABROL

parc. Création et réalisation

**Cécile VARGAFTIG/
Nicolas DROIN**

parc. Théories, esthétique et histoire du cinéma

Marguerite CHABROL

parc. Valorisation des patrimoines cinématographiques et audiovisuels

**Dominique WILLOUGHBY/
Grégoire QUENAULT**

parc. Réalisation et Création

**Cécile VARGAFTIG/
Nicolas DROIN**

Master mention Création Numérique

**Cédric PLESSIET/
Jean-François JEGO**

parc. Arts et Technologies de l'Image Virtuelle

Master mention Danse

**Sylviane PAGES/
Isabelle GINOT**

Master mention Musicologie

Alain BONARDI

parc. Théories et pratiques de la Musique

**Alain BONARDI/
Giordano FERRARI**

parc. Création Musicale et Sonore

**Philippe MICHEL/
Guillaume LOIZILLON**

Master mention Philosophie

Orazio IRRERA

parc. Analyse et critique des mondes sociaux, juridiques et politiques

Orazio IRRERA

parc. Analyse et critique des arts et de la culture

Orazio IRRERA

Master mention MEEF

parc. Musique

Fabien SAN MARTIN

parc. Arts plastiques

Gilles DEVAUX

Master mention ArTec

Gwenola WAGON

ARTICLE 2 –

Le Directeur de l'UFR Arts, philosophie et esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 janvier 2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N° 2020-DF-RF-12-1-1

annule et remplace l'arrêté n°2020-DF-RF-12-1

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu la proposition de l'UFR Culture et Communication du 22 septembre 2020 ;
Vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'UFR **Culture et Communication** pour l'année universitaire 2020-2021 :

Licence mention Information – communication	Keivan DJAVADZADEH
parc. Médias et médiatisation	Jean AXELRAD
parc. Communication des entreprises et des institutions	Hélène CARDY
parc. Médiations culturelles et scientifiques	Morgan CORRIOU
parc. Créations Audiovisuelles	Ulrike Lune RIBONI
parc. Numérique	Domenico CATALANO
parc. Enjeux et pratiques de la communication	Keivan DJAVADZADEH
parc. Fondamentaux de la communication	Keivan DJAVADZADEH
Licence Professionnelle mention Métiers de l'information : métiers du journalisme et de la presse parc. Techniques journalistiques pour les nouveaux médias	Pascal FROISSART/ Didier ZARAYA
Master mention Industries Culturelles	Benoît LELONG/ Sylvie BOSSER
parc. Industries Culturelles et créatives	Benoît LELONG/ Sophie JEHEL

parc. Communication pour l'audiovisuel **Jocelyn MAIXENT**

parc. Industrie de la musique : production, organisation et communication
Christophe MAGIS

parc. Plateformes numériques, création et innovation **Sophie JEHEL**

Master mention Culture et communication **Erica GUEVARA/
Maxime CERVULLE**

parc. Médias, culture et sociétés **Erica GUEVARA/
Maxime CERVULLE**

parc. Médias internationaux **Maxime CERVULLE**

parc. Médias et rapports sociaux de classe, race, genre **Erica GUEVARA**

Master mention Information et communication **Sébastien BROCA**
parc. Communication numérique et conduite de projets

ARTICLE 2 –

Les Directrices de l'UFR Culture et Communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 26 janvier 2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8
Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N° 2020-DF-RF-02-1

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu la proposition de l'UFR Droit du 3 juillet 2020 ;
Vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'**UFR Droit** pour l'année universitaire 2020-2021 :

Licence mention Droit

Benoit HABERT

Licence mention Droit à distance (IED)

**Michel JUHAN/
Jean LAINGUI**

Licence Professionnelle mention Métiers de la GRH : assistant
parc. Droit social et ressources humaines

**Dirk BAUGARD/
Pierre-Olivier CHAUMET**

Licence Professionnelle mention Métiers de l'immobilier : administration de biens
parc. Droit de la copropriété et syndic

**Alice FUCHS-CESSOT/
Christine YOUEGO**

Master mention Droit de la santé

Béatrice PARANCE

parc. Droit médical, bioéthique et de la santé

Catherine PUIGELIER

parc. Propriété industrielle et industries de santé

**Astrid MARAIS/
Bertrand WARUSFEL**

Master mention Droit privé

Edmond SCHLUMBERGER

Master mention Justice, procès, procédure

**Catherine PUIGELIER/
David CHEMMI**

Master mention Justice, procès, procédure (à distance)

**Catherine PUIGELIER/
Laurent DELPRAT**

Master mention Droit public

Maxime TOURBE

Master mention Droit public IED

Sophie JEUSSEAUME

DU Clinique juridique – Justice, procès et procédure

Sophie MOLINIER

DU Criminologie

Franck ARPIN-GONNET

DESU Criminologie

Franck ARPIN-GONNET

ARTICLE 2 –

Le Directeur de l'UFR Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 28 octobre 2020

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes Saint Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N° 2020-DF-RF-03-1

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu la proposition de l'UFR études, recherche et ingénierie en Territoires, Environnements, Sociétés du 3 juin 2020 ;
Vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'**UFR études, recherche et ingénierie en Territoires, Environnements, Sociétés** pour l'année universitaire 2020-2021 :

Licence mention Géographie

**Antoine DA LAGE/
Eric CANOBIO**

Master mention Géographie

parc. Vulnérabilités – Alternatives – Résistances – Adaptations (VARAP)

François LEGOUY

Spécialisations

**François LEGOUY/
Olivier ARCHAMBEAU/
Kaduna-Eve DEMAILLY/
Éric CANOBIO**

parc. Géomatique, Géodécisionnel, Géomarketing et Multimédia

Vincent GODARD

Master mention Mondes méditerranéens en mouvement

Pascale FROMENT

Master mention Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales

Anis ROJBI

ARTICLE 2 –

Le Directeur de l'UFR études, recherche et ingénierie en Territoires, Environnements, Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 28 octobre 2020

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N° 2020-DF-RF-05-1

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu la proposition de l'UFR LLCER-LEA du 22 septembre 2020 ;
Vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'UFR LLCER-LEA pour l'année universitaire 2020-2021 :

Licence mention Langues littératures, civilisations étrangères et régionales	Anne CHALARD-FILLAUDEAU
parc. mondes anglophones	Juliette BOURDIN/Erwan PEPIOT
parc. mondes arabes	Katia GHOSN/Clément ONIMUS
parc. mondes hispaniques	Christine MARGUET/Diego FARNIE
parc. Etudes européennes et internationales	Olivier BAISEZ
Double licence Etudes anglophones- Histoire	Rémy BETHMONT
Double licence Economie Gestion – Langues Etrangères Appliquées	Christine MARGUET
Licence mention Langues étrangères appliquées (LEA)	Yannick BLEC/ Margaux COUTHERUT
Spécialisations	Yannick BLEC/ Margaux COUTHERUT/ Sébastien CHARLES/ Lahouari GHAZZALI
Master mention Traduction et Interprétation parc. Lettres, interfaces numériques et sciences humaines (LISH)	Arnaud REGNAULD

Master mention Langues et sociétés
parc. Médias, culture, 2 langues

**Susan BALL/
Anne CREMIEUX/
Myriam PONGE/
Pascale THIBAUDEAU**

parc. Etudes transnationales et transculturelles

**Enrique DOMINGO-FERNANDEZ
Stefanie BUCHENAU**

Master mention MEEF 2nd degré
parc. anglais

Anne-Claire MERLIN FAUCQUEZ

parc. espagnol

Michèle ARRUE


ARTICLE 2 –

La Directrice de l'UFR LLCER-LEA et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 28 octobre 2020

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8

Annick ALLAIGRE


Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N° 2020-DF-RF-07-1

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu la proposition de l'UFR de Psychologie du 23 octobre 2020 ;
Vu l'avis de la CFVU du 12 novembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'UFR de Psychologie pour l'année universitaire 2020-2021 :

Licence mention Psychologie	PAS DE CANDIDATURE
Master mention Psychologie	Patrick MOLLARET
parc. Ergonomie, travail, formation et vie quotidienne	Françoise DECORTIS
parc. Psychologie clinique et Psychothérapies	Marie-Carmen CASTILLO/ Khadija CHAHRAOUI
parc. Neuropsychologie	Claire VALLAT-AZOUVI
parc. Psychologie du développement : éducation, troubles et problématiques actuelles	Milena KOSTOVA/ Annamaria LAMMEL
Parcours Psychologie sociale du travail et de la santé : résolution de conflit et changement	Patrick MOLLARET
parc. Psychologie de la cognition	Charles TIJUS/ Jean BARATGIN

ARTICLE 2 –

La Directrice de l'UFR de Psychologie et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 novembre 2020

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8

Annick ALLAIGRE


Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N° 2020-DF-RF-13-1

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu la proposition de l'UFR Sciences du langage du 8 septembre 2020 ;
Vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'UFR Sciences du langage pour l'année universitaire 2020-2021 :

Licence mention Sciences du Langage

Noam FAUST

Master mention Sciences du Langage :

**Sandra BENAZZO/
Florence ENCREVÉ**

parc. LAVS

**Saveria COLONNA/
Laurent ROUSSARIE/
Dylan GLYNN**

parc. DDLES

**Fabian SANTIAGO/
Anthippi POTOLIA**

Master mention Interprétation LSF – Français

**Brigitte GARCIA/
Florence ENCREVÉ**

Master MEEF second degré
parc. LSF

**Sandrine BURGAT/
Johanna DROUILLET/
Marie PÉRINI**

ARTICLE 2 –

La Directrice de l'UFR Sciences du langage et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 28 octobre 2020

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8

Annick ALLAIGRE


Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N° 2020-DF-RF-08-1

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu la proposition de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication/Français Langue Etrangère du 12 octobre 2020 ;
Vu l'avis de la CFVU du 12 novembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'**UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication/Français Langue Etrangère** pour l'année universitaire 2020-2021 :

Licence mention Sciences de l'éducation	Delphine LEROY
Licence mention Sciences de l'éducation (IED)	Martine MORISSE
Master mention Psychanalyse	Damien GUYONET
Master mention Sciences de l'éducation parc. ETLV	Gladys CHICHARRO
parc. ENJEUFOR	Patrick GEFFARD
parc. Mediascol	Fabienne MAILLARD

ARTICLE 2 –

Le Directeur de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication/Français Langue Etrangère et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 novembre 2020

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N° 2020-DF-RF-06-1

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu la proposition de l'UFR Sciences et technologies du numérique du 8 juillet 2020 ;
Vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'**UFR Sciences et technologies du numérique** pour l'année universitaire 2020-2021 :

Licence mention Informatique

**Pablo RAUZY/
Anna PAPPA/
Gilles BERNARD(IED)/
Jaziri RAKIA(IED)**

parc. Micro-informatique et Machines Embarquées

Lynda SEDDIKI

Licence mention Mathématiques

Wolfgang SCHMID

Master mention Humanités Numériques

**Imad SALEH/
Everardo REYES**

parc. Analyse et valorisation des usages numériques

**Samuel SZONIECKY/
Hakim HACHOUR**

parc. Création et édition numérique

**Philippe BOOTZ/
Samuel DA SILVA(M1)/
Laure LEROY(M2)**

parc. Gestion stratégique de l'information

**Madjid IHADJADENE/
Orelie DESFRICHES DORIA**

parc. Numérique : enjeux et technologies

Philippe BOOTZ

Master mention Informatique

Arab ALI CHERIF

parc. M1 Informatique

**Youcef TOUATI/
Jean-Jacques MARIAGE**

parc. M2 Conduite de projets informatiques

**Herman AKDAG/
Arab ALI CHERIF**

parc. M2 Informatique embarquées, Images et Jeux, Intelligence Artificielle

Mehdi AMMI

parc. Technologies de l'hypermédia

**Imad SALEH/
Nasreddine BOUHAI**

parc. M2 Big data et fouille de données

**Gilles BERNARD/
Jean-Jacques MARIAGE**

Master mention Mathématiques

Abdellah MOKRANE

parc. Arithmétique, Codage et Cryptologie

Sihem MESNAGER

parc. Cybersécurité

Larbi BOUBCHIR

Master mention Patrimoine et musées
Cohabité Paris 8-Paris Ouest

**Bernadette DUFRENE(P8)/
Remi LABRUSSE(P.Ouest)**

ARTICLE 2 –

Le Directeur de l'UFR Sciences et technologies du numérique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 28 octobre 2020

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N° 2020-DF-RF-04-1

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu la proposition de l'UFR Textes et sociétés du 15 septembre 2020 ;
Vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'**UFR Textes et sociétés** pour l'année universitaire 2020-2021 :

Licence mention Histoire

**Martin GRAVEL/
Pauline PERETZ**

Licence mention Lettre

**Stéphane ROLET/
Mathias VERGER/**

Licence mention Science politique

**Damien DE BLIC/
Éric FASSIN**

Licence mention Sociologie

**Marie-Paule COUTO/
Corinne DAVAUT**

Double Licence Histoire-Science politique

**Boris BOVE/
Vanessa NUROCK**

Double Licence Histoire / Anglais

**Pauline PERETZ/
Anne BONZON/
Remy BETHMONT**

Master mention Archives

Boris BOVE

Master mention Création littéraire

**Olivia ROSENTHAL/
Lionel RUFFEL**

Master mention Etudes sur le genre

**Mehdi DERFOUFI/
Hélène NICOLAS**

Master mention Histoire

Emmanuelle SIBEUD

Master mention Monde Littéraire Création Critique mention Lettres

**Françoise SIMASOTCHI/
Diego VECCHIO**

Master mention Science politique

**Pierre GILBERT/
Kolja LINDNER**

parc. en collaboration avec l'université allemande Viadrina

**Kolja LINDNER/
Yves SINTOMER**

Master mention Sciences sociales

**Anaïs LEBLON/
Yasmine SIBLOT**

parc. Enquêtes, terrains, analyses sociologiques
parc. Anthropologie de la mondialisation

**Yasmine SIBLOT
Anaïs LEBLON**

Master mention Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la formation du second degré

parc. Histoire-géographie

Joël CHANDELIER

parc. Lettres

Patrick BRASART

parc. Sciences économiques et sociales

Claude DARGENT

ARTICLE 2 –

La Directrice de l'UFR Textes et sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 28 octobre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE


Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE